

**Arrêté d'interdiction de circulation
Hent Ar Feunteun et route de Keroustad
suite à la tempête Ciaran**

N°ARR2023-106

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Considérant qu'en raison de la tempête Ciaran et des chutes de fil électriques sur la route de Keroustad et Hent Ar feunteun, il y a lieu d'interdire la circulation sur ces deux voies afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 10 novembre 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux nécessaires au rétablissement de l'électricité de la route de Keroustad et Hent Ar Feunteun soient réalisés par Enedis, la circulation des véhicules de toute sorte est strictement interdite.

L'accès des riverains à leur propriété peut se faire à pied en prenant toute précaution pour ne pas entrer en contact avec les fils électriques qui jonchet ces deux voies.

Article 2 : Les signalisations d'interdiction et de déviation seront installées par les services municipaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.

Fait à PORSPODER, le 10 novembre 2023



Le Maire,
ives ROBIN